

Séance du 18 septembre 2025

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil Municipal d'OULCHES dûment convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Claude MERIOT Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Nombre de conseillers municipaux présents : 08
Nombre de conseillers municipaux votants : 08
Nombre de conseillers municipaux pour : 08
Date de la convocation : 13 septembre 2025
Résultat du vote : adoptée

Présents : Claude MERIOT, Bernard RETAILLAUD, Gilles RODIER, Jean-Louis BELIERES, Thierry DEMARS, Martine JOLIVET, Marie-José VIVIEN, Dominique TARDY.

Absent excusées : Daniel HOESSEN, Yvette LACIPIERE.

Madame Martine JOLIVET a été élu secrétaire.

OBJET : Liste des dépenses à imputer au compte 623 « Publicités, relations publique »

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit pouvoir justifier auprès du Trésorier de l'utilisation des fonds publics par délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 623,

Le Maire propose d'imputer au compte 623 les dépenses suivantes :

- Les frais liés à l'organisation des vœux du maire, cérémonies ou de soirées,
- Les frais liés aux cérémonies à caractères officiels comme le 8 mai, 11 novembre....
- Les fleurs, bouquets, gerbes, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment les départ à la retraite, les décès.....
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations, locations de matériel(podium, chapiteaux,etc ..)
- L'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonie,
- Les frais liés aux manifestations organisées par la commune par exemple, les frais de restauration, factures des intervenants...
- Les frais d'annonces et publicité ainsi que la parution du Oulches info,

Le Maire
Claude MERIOT

Secrétaire de séance
JOLIVET Martine

Bois de réception en préfecture
036-213601487-20250918-DE-025-2025-DE
Date de télétransmission : 19/09/2025
Date de réception préfecture : 19/09/2025